

CAPD du 27 juin 2019

9h30 -13h



L'Inspectrice d'académie, un nouvelle fois absente, est représentée par le secrétaire général.

7 IEN présents ainsi que l'IEN-Adjointe

Présents pour les délégués du personnel : 5 SNUipp-FSU (3 Fo et 2 Se)

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 01 (voir sur notre site).

En préambule, nous regrettons l'absence de l'IA-DASEN, ce qui risque de repousser certaines décisions attendues par de nombreux collègues ...

1) Résultats de la phase d'ajustement

Le SNUipp-FSU 01 a souligné les conditions difficiles d'accueil de cette phase d'ajustement.

Pour rappel, les points de rapprochement de conjoints attribués à la 1ère phase ont été conservés pour la 2ème phase (la DIPER affirme qu'il n'y a pas eu de révision de barèmes entre les 2 phases).

438 affectations ont été prononcées :

- 6 absents (dont 2 PES) : l'administration répond que cela sera géré au cas par cas. Le SNUipp-FSU veillera à ce que l'équité soit respectée.
- 3 postes vacants à l'issue de la 2ème phase d'après la DIPER : 1 TZR et 2 directions dans le Pays de Gex Nord (Sergy et St-Genis). Une solution interne sera trouvée.

Situations particulières (toutes soulevées par les élu.e.s du SNUipp-FSU)

- Le 50% CE1 classe CHAM, à l'école Pasteur Nord Oyonnax en REP+ manquant sera attribué lors de la 3ème phase.
- A la suite des affectations de la 2ème phase, les quelques demandes de temps partiels qui arriveront très tardivement, seront traitées par l'administration avec bienveillance.
- **Pays de Gex Nord** : le poste de CPC est toujours vacant à ce jour, toujours pas pourvu après appel à candidature.
- Suite à l'intervention du SNUipp-FSU, il est précisé que les PE affectés en ASH à la seconde phase, seront contactés la semaine prochaine pour mettre en place un accompagnement et un suivi. Nous communiquons la demande des collègues d'être remplacés pour bénéficier d'une journée d'observation de ce type de poste. A priori, les moyens de remplacement ne permettent pas de répondre favorablement à ce souhait bien légitime. Nous rappelons que les années précédentes, 2 jours en septembre étaient réservés pour la prise de fonction. Cet aménagement sera peut-être reconduit à la rentrée 2019.

CONSEIL : se mettre en lien direct avec l'ASH

- Accompagnement des nouveaux directeurs nommés « faisant fonction » à la rentrée prochaine : 1 semaine de formation en septembre est prévue et le stage en juin s'ils obtiennent l'inscription sur la liste d'aptitude.

Analyse du SNUipp-FSU 01

Le SNUipp-FSU rappelle qu'aucune étude d'impact n'a été réalisée pour justifier les modifications importantes que nous avons connues dans le cadre de ce mouvement 2019.

D'une part, la création des nouveaux postes de Titulaires de Secteur a entraîné des effets contraires attendus : si ceux qui se sont emparés de ces postes ont pu trouver de la stabilité en étant titularisés dans un secteur, d'autres ont reculé dans le mouvement cette année de façon transitoire (les TDS ne figureront plus au second mouvement l'an prochain puisqu'ils sont titulaires de leur poste).

D'autre part, les modifications imposées par le ministère concernant les règles relatives à l'attribution des points de rapprochement de conjoint (RC) ont eu un impact important sur le profil des derniers classés (tous affectés dans le Pays

de Gex comme à l'accoutumé). En effet, bien qu'appliquée de façon plus souple par notre administration départementale que ce que le BO indiquait, ces règles ont rendu plus difficile l'obtention de points de RC : de nombreux collègues pères et mères de famille se retrouvent ainsi en grande difficulté en étant affectés à plus d'une heure de leur lieu de vie.

Enfin, pour nous, des discussions doivent être lancées à propos des points pour enfant.

Face à ces nombreuses situations de collègues en souffrance à l'issue de cette phase, le SNUipp-FSU 01 alerte l'administration de la possibilité de nouvelles demandes de temps partiels, de disponibilité.

Le SNUipp-FSU 01 reviendra sur l'ensemble de ces points lors de la préparation du mouvement 2019-2020.

L'humain doit revenir au centre de cette gestion informatique.

Ordre de priorité d'attribution de postes pour la 3ème phase au cours du Groupe de Travail du 4 juillet :

- TDS issus de la seconde phase (*annexe 3 à envoyer*)
- fractions de TRZDA (*affectation de la fraction manquant avec la meilleure cohérence possible avec les fractions déjà obtenues*)
- TRZDA 100 % (*annexe 3 à envoyer*)

→ **Pensez à renvoyer par mail l'annexe 3 de la circulaire (voir site de la DSDEN 01) et nous en faire parvenir une copie**

2) Résultats des appels à candidature

Tous les postes ayant fait l'objet d'un appel à candidature sont attribués à titre provisoire comme précisé dans l'appel. Les postes non pourvus seront gérés au cas par cas en raison de l'échéance de la fin d'année.

- **CPC EPS Bourg 2** : Hervé PREYNAT à T Pro
- **CPC EPS Ambérieu** : Sandrine FAVROT à T Pro
- **CPC ASH** : Catherine MAZUY à T Pro
- **CPC Pays de Gex Nord** : **non pourvu**
- **UEMA Daudet-Pagnol Oyonnax** : Séverine MAILLET à T Pro
- **Direction Vouvray** : Amandine FABRER à T Pro
- **Direction Dompierre sur Veyle** : Hugues SAVEY à T Pro
- **Direction Foissiat** : Mme Sylvestre à T Pro
- **UPE2A Henri DESCHAMP Miribel** : Virginie SOREL à T Pro
- **Enseignant référent ASH Collège Lagnieu** : Claudine GENEVOIS à T Pro
- **Enseignant référent ASH Collège Pont D'ain** : Nathalie PALAZZOLO à T Pro
- **Enseignant référent ASH Collège St Exupéry Valsérhône** : Cécile BERGOUNIOUX à T Pro
- **Enseignant référent ASH Collège Péron** : Emmanuelle HERBOMEZ à T PRO
- **Enseignant référent ASH Collège Bagé Dommartin** : **non pourvu, pas de candidat**
- **ULIS Péron** : Alicia PAWLAK à T Pro
- **UE CHANAY** : Mathieu OJARDIAS à T Pro.
- **SEGPA Bourg en Bresse Victor Daubié (SV)** : Nathalie GIBOUDEAUX (si départ en formation de DDEAS de Virginie JAMBON validé)
- **RASED Nantua poste E** : Jean Luc Bougeault à T Pro
- **RASED Montluel poste G** : Marie-Odile AV.
- **Poste G Ambérieu libéré** qui est attribué à Magalie BONGIORNO à T Pro
- **UE EREAD Romans Ferrari Miribel** : Séverine MALBEC à T Pro
- **SEGPA Collège de Belley** : Aurélie BERTRAND à T Pro.
- **UPE2A Culoz** : Julie Gergaud à T Pro
- **Postes psy** : 8 postes Psy vacants à la date d'aujourd'hui, l'administration est en attente du résultat des concours psy EN. Si des postes restaient vacants, ils seraient pourvus par des contractuels.

→ **CONSEIL du SNUipp-FSU** : Les psy contractuels, déjà en poste cette année, peuvent d'ores et déjà se faire connaître par mail auprès de la DIPER s'ils souhaitent continuer.

Nouveaux appels à candidatures diffusés le 24 juin :

- **4,5 postes Dispositif Inclusion et Climat Scolaire (même protocole que pour la 1ère vague de recrutement)**
3 postes sur Bourg II
1 poste implanté à Ferney Florian (PdG Sud)
0,5 poste à Bellegarde
- **5 postes RASED « E » :**
E.E.PU Jean-Jaurès - Ambérieu
E.E.PU Viriat
E.E.PU Châtillon sur Chalaronne
E.E.PU Pasteur Nord – Oyonnax
E.E.PU Le Jura – Saint-Genis-Pouilly
- **1 poste UPE2A à Gex Vertes Campagnes**

3) Demandes d'ineat exeat

Pour rappel en 2 018 : 18 exeat accordés pour 88 demandes. En 2 019 : 108 demandes d'exeat

18 demandes d'ineats (tous accordés), avec seulement 2 collègues ayant à ce jour obtenu l'exeat de leur département d'origine.

L'administration se montre d'abord très frileuse en indiquant que les nombres de dispo, de temps partiel, de détachement et de collègues permutés sont tous à la hausse cette année. Après de longs échanges argumentés, le secrétaire général indique que l'IA accordera a minima 9 exeats (les situations qu'il juge les plus « critiques »), et au mieux 25 exeats (car de nombreux collègues parmi les 25 premiers seront en dispo en cas de refus). La décision sera prise par l'IA « au plus vite ».

Attention : malgré la demande insistante du SNUipp-FSU, en cas de refus d'ineat dans le département d'arrivée, l'exeat ne pourra pas être attribué au suivant sur la liste (pas de « liste complémentaire »).

Le SNUipp-FSU dénonce le malaise des personnels : le nombre de demande d'exeat progresse chaque année malgré l'augmentation du nombre de permutations informatisées accordées. Il est indispensable que 25 exeats soient délivrés, sachant qu'il faut ensuite obtenir l'ineat du département souhaité pour pouvoir quitter l'Ain. Et les départements comme la Loire étant fortement demandés, ils sont donc difficilement accessibles ...

4) Tableau d'avancement Hors Classe

951 promouvables (au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon) pour la rentrée 2019. Contingent départemental de 143 promotions pour 2019 (613 pour l'académie), contre 125 l'an dernier.

Barème du dernier promu : 150 points. AGS de 25 ans et 11 mois

Rappel des critères de départage (IDEM 2018) : AGS - rang décroissant d'échelon - ancienneté dans l'école - ancienneté dans le corps.

La proportion de femmes accédant à la hors classe est en augmentation en 2019 : 81.8% de femmes (en 2018 : 75,2%).

Le SNUipp-FSU demande si des modalités d'harmonisation existe d'un IEN à l'autre. Une grille interne est mise en place mais ne nous est pas communiquée. A priori pas de quota ou de contingents selon la DIPER, contrairement à des indiscretions communiquées au SNUipp-FSU 01 !

Pour rappel, le protocole PPCR a permis un gain non négligeable en termes de pouvoir d'achat. Néanmoins, la mise en œuvre des nouvelles modalités d'accès à la Hors Classe sont contestables, et ici vivement contestées par le SNUipp-FSU 01 en 3 points :

- **Demande de la prise en compte du critère de l'âge (impact direct sur les retraitables) :**

Réponse de la DIPER : Le critère de l'âge n'est pas légal et ne peut donc pas être pris en compte (consigne du DGRH). Normalement sur une carrière complète, les PE accèdent mécaniquement à la hors classe. Après étude de la DIPER, les personnes concernées par les départs à la retraite sans possibilité d'accéder à la hors classe ont des carrières incomplètes (entrée tardive dans le métier).

- **La partie du barème liée à l'ancienneté comporte « un trou » :**

Un examen attentif du tableau montre que certains collègues n'ont connu aucune évolution de barème d'une année sur l'autre, en raison d'un trou dans le barème "ancienneté". Cela concerne les 10^{ème} échelon 4 ans d'ancienneté. C'est pour nous inacceptable, car ces collègues étaient mieux classés que des collègues qui les dépassent cette année !! Pour certains, la chute est de 100 places, et alors qu'ils auraient pu passer cette année, ce ne sera vraisemblablement pas le cas !! Les premiers du classement 2019 ont quant à eux pris 30 points en une année d'ancienneté en plus !

L'administration ne peut que constater les faits. Le SNUipp-FSU demande la révision du tableau de barème relatif à l'ancienneté (tableau national). Cette demande sera remontée par l'administration au niveau ministériel.

- **L'inéquité manifeste de traitement : le tableau d'avancement est composé des promouvables 2018 évalués sans RDV de carrière et des néo-promouvables 2019 évalués avec RDV de carrière ! Sans possibilité de recours !**

Le SNUipp-FSU 01 a recensé pas moins de 15 collègues qui ont fait une demande de révision de leur appréciation sur la base de leur note et du référentiel de compétences, seule base réglementaire pour l'avancement de carrière. Le SNUipp-FSU a rencontré la DGESCO le 23 janvier qui avait parlé d'ajustements à la marge en cas de fort décalage. C'est sur cette base que nous avons porté les dossiers de ces 15 collègues. Nous soulignons que cette année dans le tableau se retrouvent des personnels qui **n'auront pas été évalués selon la même règle du jeu**, ce qui est intolérable : ceux qui ont eu le 3e RDV de carrière ont pu échanger avec leur IEN, pas ceux du précédent tableau. Il est inconcevable que sur cette base, des nouveaux entrants dans le tableau passent devant ceux qui y étaient l'an passé. Nous réclamons donc de la justice, au minimum sur ce point : une personne avec un 3e RDV de carrière ne devrait pas passer devant quelqu'un qui n'en a pas eu, car l'inégalité de traitement serait vraiment trop criante.

Le SNUipp-FSU 01 demande la possibilité de réviser les avis des collègues évalués en 2018 sur dossier (SANS RDV de carrière) pour des raisons d'équité de traitement : malheureusement, et contrairement aux discussions menées en groupe de travail ministériel en janvier, la note de service 2019 ne le permet pas, et l'IA de l'Ain applique les directives à la lettre, contrairement à ce qui se fait dans d'autres départements qualifiés par le secrétaire général de « hors la loi ».

Pour un avis plus juste et éclairé des IEN, l'administration encourage les PE à alimenter leur CV sur iprof. Chaque personnel peut intervenir sur son CV. Changement

Le SNUipp-FSU, suivi par les autres OS, demande de faire remonter ce point au ministère afin d'introduire plus de justice dans la gestion des promotions à la Hors Classe. Ce sera fait par une administration départementale qui ne conteste pas le bienfondé de nos revendications.

6) Temps partiels

L'ensemble des demandes sont finalement accordés avec proposition de changement d'affectation à titre provisoire pour 8 TR.

La bataille engagée par le SNUipp-FSU 01 au Tribunal Administratif en 2018 a tout de même plus que limité la casse sur cette question !

Concernant les mi-temps annualisés : soient les demandes ont été jumelées entre elles, soit les compléments ont été proposés et attribués lors de la phase d'ajustement du 26 juin : toutes les demandes sont donc accordées !

6) Questions diverses

- **Congé de Formation Professionnelle** : un nouveau GT académique se réunit le 2 juillet. Une circulaire est à paraître à la rentrée
- **Modalités d'affectation de collègues du second degré détachés dans le 1er degré** :
Pris en compte en 3ème phase si on reçoit leur candidature, si plus tard ils seront affectés selon leur fiche de vœu. Les personnels ont tous été prévenus des besoins géographiques du département, peu probable à Bourg et Cotière, plus évident au Pays de Gex.
- **5 nouvelles démissions** sont enregistrées au 1^{er} septembre 2019.
- **Candidatures MIN remontées au MEN** : a priori le rectorat a demandé à ce que soient remontées les noms des 2 premiers candidats par module. Par contre, il est tout à fait anormal que les candidatures des PE exerçant dans le second degré n'aient pas été actées en CAPD. Nos collègues de SEGPA, ULIS second degré sont des collègues du 1er degré et relèvent de la CAPD (ce qui n'est pas de cas des PLP et certifiés). *L'administration n'en était pas informée et veillera à ce que ce soit désormais le cas.*

A priori, toutes les candidatures seraient retenues suite à la CAPN tenue jeudi également. Le cas échéant sur le vœu 2 si le stage correspondant au vœu 1 explose en termes de candidature.
- 1 PES a d'ores et déjà **renoncé au concours 2019**. *Comme les années précédentes, il est possible de renoncer au concours jusqu'au 1/09 (après cette date, ce sera considéré comme une démission), puis le Rectorat met en place une liste complémentaire pour remplacement chaque renoncement jusqu'au 30 septembre.*
- **Secteurs d'intervention des RASED** : certains sont à cheval sur 2 circonscriptions : 2 interlocuteurs et 2 façons de travailler (documents, injonctions) différentes. Or la circulaire de 2014 dit que "leur périmètre d'intervention est déterminé de telle façon qu'il évite une dispersion préjudiciable à l'efficacité de leur action. Il est localisé sur un groupement d'écoles, selon une sectorisation infra-circonscription définie par l'IEN, ou englobe tout le territoire de la circonscription."
L'IEN-A indique que cela sera régularisé à moyens termes. Cette organisation a été mise en place car une des circonscriptions concernées se trouvait en grande difficulté.
- **Poste créé de CPD formation et numérique** : pas encore d'appel à candidature à ce jour (il devrait paraître prochainement) car poste créé mardi soir lors du CDEN. Le SNUipp-FSU s'étonne car d'autres postes créés mardi ont fait l'objet d'appel à candidature parus depuis lundi !
- **Canicule et fermeture d'école** : seul le maire a le pouvoir de prendre la décision de fermer l'école. Dans l'Ain, la DASEN n'a pas pris la décision d'annuler toutes les sorties scolaires.

Vos élu.e.s présents lors de cette CAPD :

Céline BAREL

Marie-Claire LOONIS

Marie-Christine MANEN

Yoann ROBERT

Morgan VINCENT

